



Federation for **E**Ducation in **E**urope
Fédération Européenne Des Ecoles



SHARING EDUCATION, SHAPING THE FUTURE



CERTIFICAT DE COMPETENCES

Construire un projet européen à dimension culturelle

Certification enregistrée au Répertoire Spécifique des certifications et habilitations par arrêté officiel en date du 26.03.2018, n° 3420.

www.fede.education
version 0220





Federation for **ED**ucation in **EU**rope
Fédération Européenne Des Ecoles

La Fédération Européenne Des Écoles - Federation for EDucation in Europe - FEDE

La FEDE est une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING), institution supranationale, créée en Suisse en 1963, dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du statut consultatif auprès de la Francophonie.

Elle fédère un réseau international de plus de 500 établissements d'enseignement supérieur et professionnel, dans 35 pays et sur 4 continents qui partagent un projet commun d'excellence académique, d'innovation pédagogique, de recherche scientifique et d'ouverture au monde.

La FEDE délivre plus de 150 diplômes et certificats européens accessibles en français et en anglais, pour certains en plusieurs langues européennes (espagnol, allemand, italien, roumain etc.), du Foundation Degree, Bachelor européen, Mastère européen, MBA européen, jusqu'au DBA Doctorate of Business Administration.

La FEDE rassemble un réseau international de plus de 200 000 personnes.

SOMMAIRE

PRESENTATION	6
Objectifs	6
Valeur ajoutée	6
Métiers	6
Programme	7
Architecture du certificat	7
MODULE 1	8
ANALYSE PROSPECTIVE DU MARCHÉ EUROPEEN	8
A. Objectifs	8
B. Compétences visées	8
C. Évaluation	9
MODULE 2	10
DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU D'ACTEURS EUROPEENS	10
A. Objectifs	10
B. Compétences visées	10
C. Évaluation	10
MODULE 3	11
ELABORATION D'UN PROJET A DIMENSION CULTURELLE EN LIEN AVEC LE MARCHÉ EUROPEEN	11
A. Objectifs	11
B. Compétences visées	11
C. Évaluation	12
MODULE 4	13
COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET A DIMENSION CULTURELLE	13
A. Objectifs	13
B. Compétences visées	13
C. Evaluation	13
RÈGLEMENT	14
CERTIFICAT DE COMPETENCES - CONSTUIRE UN PROJET EUROPEEN A DIMENSION CULTURELLE	14
A. Dispositions générales	14
B. Référentiel du Certificat de compétences	14
C. Modalités de préparation	14
D. Conditions de délivrance	14
E. Calendrier des évaluations	14

PRESENTATION

Certification enregistrée au Répertoire Spécifique des certifications et habilitations par arrêté officiel en date du 26.03.2018, n° 3420.

Certification inscrite à la liste nationale des formations éligibles au CPF (LNI). Code CPF : 236302

Objectifs

Dans un contexte où la dimension européenne est devenue structurante de toutes les approches professionnelles, la coopération européenne s'avère incontournable.

Ainsi, la certification « Construire un projet européen à dimension culturelle » contribue à la réussite des projets en appréhendant la diversité européenne et en tenant compte des enjeux économiques, sociaux et culturels.

Cette formation a pour objectif, à partir d'une analyse fine du marché européen, la conception, le développement et l'implantation d'un projet avec un réseau d'acteurs européens et une communication tenant compte de la diversité culturelle.

Valeur ajoutée

Cette certification est une voie à une mobilité professionnelle et permet aux individus d'évoluer et de progresser dans leurs fonctions et leurs responsabilités.

Elle développe des compétences dans un environnement interculturel et favorise la maîtrise du marché européen et ses spécificités.

Pour les entreprises, elle est une valeur ajoutée dans son organisation et apporte une meilleure communication entre les équipes interculturelles en tenant compte des spécificités des différents pays.

Cette ouverture interculturelle et la compréhension des mécanismes européen permettent de répondre aux exigences de ce marché.

Métiers

- Entrepreneur
- Chef de Projet
- Coordinateur
- Manager
- Consultant
- Médiateur

Programme

La formation s'étale de 1 à 20 jours en fonction du niveau du candidat et de ses objectifs. La durée est également fonction de son environnement professionnel, de ses qualifications et de son parcours personnel.

La formation est dispensée sous la forme de 4 modules suivis en continu ou discontinu. La pédagogie privilégie les séquences participatives mobilisant l'interactivité, la prise d'initiative et l'esprit critique (mises en situations professionnelles, étude de cas, auto-positionnement...).

Des séminaires peuvent être programmés en inter ou intra entreprise, suivis en présentiel ou en distanciel selon la situation personnelle ou professionnelle (géographique, mobilité, handicap, disponibilité...) du candidat.

Architecture du certificat

Modules
Module 1 Analyse prospective du marché européen
Module 2 Développement d'un réseau d'acteurs européens dans un cadre réglementaire défini
Module 3 Elaboration d'un projet à dimension culturelle en lien avec le marché européen
Module 4 Communication autour d'un projet à dimension culturelle

MODULE 1

ANALYSE PROSPECTIVE DU MARCHÉ EUROPEEN

A. Objectifs

Ce module permet aux apprenants de réaliser une analyse prospective du marché européen.

B. Compétences visées

À l'issue de la formation, les apprenants doivent être capables :

- D'appréhender la place de l'Europe dans le monde en prenant en compte son histoire, ses fondements et son contexte géopolitique pour mesurer les contraintes et opportunités associées.
- D'analyser le processus d'intégration dans le marché européen pour apprécier les obligations, risques et points de vigilance dans la construction d'un projet ancré dans un périmètre où doit se retrouver des valeurs et des intérêts partagés.
- D'analyser le marché européen, en différenciant les contextes propres à chaque pays européen, en intégrant les mécanismes régissant les échanges économiques et commerciaux pour élaborer les bases d'un référentiel présentant les axes de circulation possibles.
- D'identifier les instruments législatifs et financiers régissant les relations extérieures de l'Union Européenne pour définir les possibilités de coopération avec les pays tiers.
- D'identifier et intégrer dans son analyse les diversités ethniques, culturelles et religieuses pouvant impacter les relations dans le travail pour construire un projet sur des bases réalistes et réalisables.
- D'identifier les droits et obligations prévus par les textes européens traitant des droits humains et des citoyens ainsi que la nécessité de respecter la protection des consommateurs pour les intégrer dans l'analyse contextuelle.
- D'appréhender les défis de l'Europe sur les questions environnementales et humanitaires pour définir une politique commune notamment en ce qui concerne les aides et subventions.
- D'appréhender l'ensemble des actions de l'Europe sur les marchés sectoriels (Culturel - transports - santé - énergie - sécurité - recherche - tourisme - éducation - formation ...) et d'identifier les sources de menace ou d'opportunités.
- D'assurer une veille d'informations au niveau européen et international pour anticiper les changements dans les composantes du macro-environnement impactant le marché (économique, culturel, politique, sociologique, environnemental, technologique...) et traduire ces informations en outils d'aide à la décision pour l'orientation du projet.
- De traduire les données recueillies par la veille d'informations en concepts favorisant l'aide à la décision, pour appréhender les évolutions pouvant impacter les secteurs à dimension culturelle.

C. Évaluation

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour le Module 1 « Analyse prospective du marché européen » s'effectue en cours de formation sous la forme d'une étude de cas sur l'analyse d'un marché dans le cadre européen et la rédaction d'une note d'opportunité. L'étude de cas est réalisée à l'écrit et soutenue à l'oral.

Il est remis au candidat une étude de cas présentant une base documentaire sur les différents pays européens avec des informations sur leurs mécanismes de fonctionnements, leurs réglementations, mais aussi leurs composantes économiques, politiques, culturelles, religieuses, sociales et écologiques.

À partir de ces informations, le candidat choisit parmi 3 sujets présentant un projet de lancement de service ou de produit (à dimension culturelle, citoyenne ou interculturelle) celui qui lui semble le plus pertinent pour l'analyser sur une partie du marché européen de son choix.

Pour argumenter ce choix, il est demandé au candidat d'élaborer une grille comparative des différents pays européens sur plusieurs critères pour lesquels le candidat complète les informations permettant de justifier sa prise de décision.

La grille d'analyse complétée ainsi que la justification argumentée de son choix est présentée à l'écrit et soutenue à l'oral. L'évaluateur utilise le moment de l'oral pour vérifier les connaissances acquises sur l'Histoire et le contexte géopolitique de l'Europe.

MODULE 2

DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU D'ACTEURS EUROPEENS DANS UN CADRE REGLEMENTAIRE DEFINI

A. Objectifs

Ce module permet aux apprenants d'appréhender dans sa globalité le développement d'un réseau d'acteurs européens dans un cadre réglementaire déterminé.

B. Compétences visées

À l'issue de la formation, les apprenants doivent être capables :

- D'appréhender le fonctionnement des différents acteurs institutionnels européens (Conseil de l'Europe, Cour Européenne des droits de l'Homme, Organisations internationales non gouvernementales) pour identifier leurs impacts et influences possibles sur le projet.
- D'appréhender les mécanismes de fonctionnement de l'union douanière pour maîtriser les contrôles et formalités inhérentes.
- D'intégrer dans la construction du réseau d'acteurs les règles de concurrence pour ne pas entraver le fonctionnement du marché intérieur.
- De construire un modèle de développement de réseau en activant les différents modes de communication en présentiel ou à distance, en utilisant la cartographie des acteurs pouvant intervenir sur le projet et en intégrant les différences interculturelles pour assurer des relations harmonieuses et durables.

C. Évaluation

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour le Module 2 « Développement d'un réseau d'acteurs européens dans un cadre réglementaire » s'effectue en cours de formation, sous la forme d'une évaluation écrite et soutenue à l'oral sur la construction d'un réseau d'acteurs européens.

À partir de l'évaluation écrite, il est demandé au candidat d'élaborer une cartographie des acteurs pouvant interagir sur le projet (à dimension culturelle, citoyenne ou interculturelle) et de mettre en exergue les bénéfices qu'ils peuvent apporter ainsi que les contributions qu'ils peuvent engendrer.

Lors de l'oral, l'évaluateur vérifie les connaissances du candidat sur les acteurs intervenant dans le cadre européen ainsi que leurs buts, principes, intérêts et mécanismes de fonctionnement.

MODULE 3

ELABORATION D'UN PROJET A DIMENSION CULTURELLE EN LIEN AVEC LE MARCHE EUROPEEN

A. Objectifs

Ce module permet aux apprenants d'élaborer un projet à dimension culturelle en tenant compte de l'ensemble des dimensions conceptuelle, financière et humaine du projet en lien avec le marché européen.

B. Compétences visées

À l'issue de la formation, les apprenants doivent être capables :

- D'analyser les forces et faiblesses du projet culturel ou citoyen et de son environnement pour mettre en place une stratégie marketing pertinente.
- De concevoir le projet à dimension culturelle ou citoyenne et le développer en investissant sur des produits ou services culturels innovants et à forte valeur ajoutée économique et sociale pour le marché européen.
- D'organiser l'implantation du projet à dimension culturelle en tenant compte des enjeux, du contexte économique, social et réglementaire pour optimiser ses chances de réussite.
- De bâtir un nouveau Business- modèle économique stratégique et structurant, intégré dans le cadre global européen et tenant compte des spécificités des pays cibles, pour rendre le projet réaliste et réalisable.
- D'intégrer dans la partie financière du projet les avantages de l'Europe (libre circulation des capitaux et monnaie unique favorisant plus de stabilité) pour sécuriser et valoriser le projet.
- De valoriser le projet en se reposant sur les négociations des accords commerciaux appartenant à la politique commerciale commune et la libre circulation des services pour garantir la solidité du Business modèle.
- D'organiser une politique de ressource humaine, en respect avec la politique sociale et le droit du travail en Europe, basée sur la libre circulation des personnes permettant d'offrir une offre de compétences élargie et plus favorable à la réussite du projet.
- D'appréhender les différences culturelles en Europe pour gérer efficacement la diversité et transformer cette différence en facteur d'opportunités dans des contextes nouveaux et changeants.
- De construire un modèle managérial intégrant la diversité culturelle, éducationnelle, générationnelle et basée sur les différences de langage pour ouvrir la créativité et l'innovation en se nourrissant de la multiplicité des influences.
- De construire un modèle de gestion d'équipe interculturelle et intergénérationnelle en tenant compte de leurs codes spécifiques, de leurs différences et de leurs points de connexion pour réussir le travail collaboratif dans un objectif commun partagé et fédérateur.
- D'élaborer une méthode de gestion des situations difficiles et conflits culturels pour maintenir la pérennité du projet.

C. Évaluation

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour le Module 3 « Elaboration d'un projet à dimension culturelle en lien avec le marché européen » est commune avec celle du Module 4 « Communication autour du projet à dimension culturelle » et s'effectue en cours de formation, sous la forme d'un exercice pratique écrit, à savoir la réalisation d'un projet d'étude sur le lancement d'un produit ou service sur une partie du marché européen, qui sera par la suite soutenu à l'oral sur la constitution d'une équipe projet.

Il est demandé au candidat de réaliser un projet d'analyse d'un lancement d'un produit ou d'un service innovant (à dimension culturelle ou citoyenne) en Europe.

Le candidat doit présenter son projet en 3 parties.

- La partie 1 est consacrée à l'analyse du cadre européen et en particulier du ou des pays ciblés pour le lancement du projet. Le candidat analyse les composantes du macro-environnement (composante économique, politique, réglementaire, sociologique, écologique, technologique) et du microenvironnement (marché, clients, fournisseurs, partenaires, salariés, grand public) puis le candidat analyse les risques et opportunités par l'emploi d'une double analyse SWOT et PEST.
- La partie 2 est consacrée à l'élaboration de son Business model en tenant compte des avantages et contraintes apportées par l'Europe et le ou les pays spécifiquement ciblés.
- La partie 3 présente le modèle en matière de gestion de ressources humaines, de politique managériale et organisationnelle en faisant le lien avec les spécificités culturelles du ou des pays ciblés et des différences éducationnelles et générationnelles du type de collaborateurs choisis pour ce projet.

Le candidat est évalué à l'occasion d'une soutenance orale pendant laquelle, il doit justifier ses choix et valoriser les solutions proposées. Il est challengé par l'évaluateur qui doit apprécier ses capacités d'anticipation des risques encourus ou des imprévus pouvant intervenir lors de la mise en œuvre du projet. Le candidat est également apprécié sur son agilité, sa capacité d'adaptation dans des solutions réalistes, réalisables et tenant compte de la dimension européenne dans leurs cadres d'applications.

MODULE 4

COMMUNICATION AUTOUR DU PROJET A DIMENSION CULTURELLE

A. Objectifs

Ce module permet aux apprenants d'élaborer les différents rapports de suivi et d'évaluation du projet en utilisant les techniques de communication écrite et de visualisation des données pour relayer les informations sur celui-ci.

B. Compétences visées

À l'issue de la formation, les apprenants doivent être capables :

- De présenter le projet culturel en l'intégrant dans le cadre de l'Europe et en mettant en perspective ses principes, son fonctionnement et ses buts pour justifier son choix par rapport aux autres organisations internationales.
- D'utiliser les techniques de communication créative pour valoriser le projet dans un cadre mettant en avant sa dimension culturelle.
- D'identifier des lieux singuliers pouvant accueillir le projet à dimension culturelle et organiser sa mise en place pour que cela devienne un atout dans la communication.
- De communiquer autour d'un travail collaboratif en présentiel et via les outils digitaux pour maximiser la conjugaison des compétences présentes dans des communautés de travail européennes.
- D'utiliser les différentes langues européennes pour permettre la communication orale autour du projet.

C. Evaluation

Commune avec l'évaluation du module 3 décrit plus haut.

RÈGLEMENT

CERTIFICAT DE COMPETENCES - CONSTRUIRE UN PROJET EUROPEEN A DIMENSION CULTURELLE

A. Dispositions générales

Art. 1 - Le Certificat de compétences Construire un projet européen à dimension culturelle est délivré par le Centre Européen des Examens de la Fédération Européenne Des Ecoles. Il atteste que son titulaire a acquis les connaissances, capacités et compétences telles que visées dans le présent référentiel.

B. Référentiel du Certificat de compétences Construire un projet européen à dimension culturelle

Art. 2 - Le programme du Certificat de compétences Construire un projet européen à dimension culturelle comprend quatre modules thématiques permettant d'obtenir les connaissances, capacités et compétences telles que visées dans le référentiel. Les enseignements et les évaluations correspondantes peuvent être en français et/ou en anglais.

Art. 3 - Le référentiel fixe les compétences visées et les modalités d'évaluation.

C. Modalités de préparation

Art. 4 - Le Certificat de compétences Construire un projet européen à dimension culturelle est préparé au sein d'un établissement membre de la FEDE, en formation continue. Avant de valider son inscription, chaque participant bénéficie d'un entretien oral de positionnement organisé par l'établissement, pour vérifier l'adéquation de ses attentes et de son projet professionnel avec le contenu de la certification et la durée de la formation.

Art. 5 - Pour se présenter aux évaluations les apprenants doivent :

Sur le plan administratif :

- être inscrit ou avoir été inscrit dans un établissement d'enseignement membre de la FEDE ;

ET

- être inscrit auprès de la FEDE en vue de l'obtention du Certificat de compétences Construire un projet européen à dimension culturelle;

Sur le plan financier :

- s'être acquitté auprès de la FEDE des droits non sécables d'inscription et d'évaluation, quel que soit le nombre de modules présentés, et exigés au moment de l'inscription, fixés forfaitairement à 75 €.

D. Conditions de délivrance

Art. 6 - Le Certificat de compétences Construire un projet européen à dimension culturelle est délivré par un Jury attestant d'une part de la validation de chacun des quatre modules de formation et d'autre part de la maîtrise par le candidat des capacités, compétences, savoir et savoir-faire constitutifs des modules développés dans le référentiel de formation du diplôme. Le jury de certification doit être composé de trois personnes : le formateur référent qui accompagne les participants tout au long de la formation, deux personnes extérieures à la formation appartenant au monde de l'entreprise ou de la formation.

Art. 7 - Toute fraude, tout plagiat, toute tentative de fraude ou de plagiat dûment constatée correspond à un échec à l'évaluation concernée.

Art. 8 - L'établissement tient à disposition de la FEDE le descriptif complet du contenu et de l'organisation de la formation et des évaluations.

E. Calendrier des évaluations

Art 9 - Les évaluations des quatre modules sont réalisées en cours de formation. Elles s'organisent selon l'organisation propre à chaque établissement.



Federation for **ED**ucation in **EU**rope
Fédération Européenne Des Ecoles
www.fede.education



INGO holding participatory status with the Council of Europe
OING dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe
INGO holding consultative status with La Francophonie
OING dotée du statut consultatif auprès de La Francophonie

FEDE - Rue du Rhône, 114 - 1204 Genève - SUISSE
www.fede.education - fede@fede.education

Adresse: Résidence DRARGA Appt N°61, 4ème étage,
Avenue Yaacoub El Mansour, Gueliz, 40000 -Marrakech
Fixe: +212 524 43 87 68 / Whatsapp: +212 625 88 17 53
Email: contact@mmgschool.education